

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ACTIVALOR

Parts C (Capitalisation) : FR0007024682

Parts D (Distribution) : FR0007025937

Ce Fonds est géré par **CONSERVATEUR GESTION VALOR**  
**FIA soumis au droit français**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif sur une durée de placement recommandée de 5 ans, de rechercher une performance supérieure ou égale à l'indicateur de référence composite suivant : 50 % CAC 40 calculé dividendes nets réinvestis et 50 % EONIA capitalisé. Le CAC 40 est un indice représentatif des 40 principales valeurs du marché Euronext Paris et L'EONIA (Euro Overnight Index Average) est la principale référence du marché monétaire de la zone euro. Le fonds est un FCP à gestion active et discrétionnaire dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur mentionné ci-dessus.

L'indice constitue un simple indicateur de comparaison a posteriori.

Le fonds pratique une gestion discrétionnaire dans le respect des limites suivantes :

- ✓ Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 100 % de son actif aux marchés actions des pays de l'OCDE en respectant les limites suivantes : 50 % minimum d'actions françaises ou titres admis aux négociations sur un marché réglementé européen, dont 5 % minimum de son actif en valeurs de croissance ou s'y apparentant, issues de l'EEE (Espace Economique Européen) ; Ces actions (grandes, moyennes ou petites capitalisation) sont représentatives de tous secteurs d'activités dans le respect de limite maximale d'exposition autorisée par le prospectus au titre de la poche actions ; la gestion utilisera, selon les opportunités, des obligations convertibles ou échangeables en actions.
- ✓ Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 50 % de son actif aux marchés de taux et de titres de créances sans distinction privé/public, sans contrainte minimum de notation et sans pourcentage minimum et/ou maximum requis par catégorie d'obligations ; la gestion pourra utiliser toutes les échéances mises à sa disposition par la courbe de taux. Le FCP est exposé aux pays de l'OCDE et accessoirement aux pays émergents ; il n'est pas exposé aux pays en voie de développement. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 8.
- ✓ Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % en OPCVM français ou européens,, en « UCITS ETF » ou en OPC français, européens ou étrangers éligibles de toute classe d'actifs. Le FCP a la possibilité d'investir dans des OPCVM/OPC gérés par la société de gestion. Pour respecter la contrainte de 5 % de détention minimale en valeurs de croissance (ratio DSK), le FCP pourra investir dans des FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) dans une limite maximum de 5% de l'actif net.
- ✓ Le Fonds peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% de l'actif net du fait des actifs non libellés en euros dans la recherche d'un surcroît de performance.
- ✓ Le Fonds peut recourir aux instruments dérivés afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque des marchés taux (dans la limite de l'exposition de 50% au risque de taux), change et actions. Il pourra également recourir aux titres intégrants des dérivés de nature action, devises (dans la limite de 10% en absence de capital garanti), taux, crédit. Ces opérations seront effectuées sans recherche de surexposition dans la limite d'un engagement maximal d'une fois l'actif.

Les parts C du Fonds capitalisent leurs résultat net et plus-values nettes réalisées. Les parts D du Fonds distribuent leurs résultat net et capitalisent et/ou distribuent et/ou reportent leurs plus-values nettes réalisées sur décision de la société de gestion.

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour jusqu'à 18 heures 30 chez Conservateur Finance (J) et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative valorisée aux cours de clôture J+1, calculée et publiée en J+2 (soit à cours inconnu). Les règlements sont effectués à J + 3, J étant la date de centralisation.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible			A risque plus élevé			
Rendement Potentiellement plus faible			Rendement Potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée.

Le niveau de risque de ce fonds reflète le risque de son allocation traduit la stratégie de gestion discrétionnaire qui permet une exposition aux marchés des actions et produits de taux de l'OCDE.

Le classement du FCP est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

#### Risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, ainsi qu'en cas de défaut de l'émetteur, il peut y avoir une baisse de la valeur des actifs, qui pourra se traduire par une baisse de la valeur liquidative du fonds. Ce risque est particulièrement présent sur les titres de catégorie dite « spéculative » dont la notation est basse ou inexistante.
- **Risque de liquidité** : Certains titres dans lesquels le FCP peut être investi peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché concerné. Le risque de liquidité est présent sur les FCPR. Cette situation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.  
La survenance de ce risque peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds.
- **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements envers le FCP.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.78 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins.

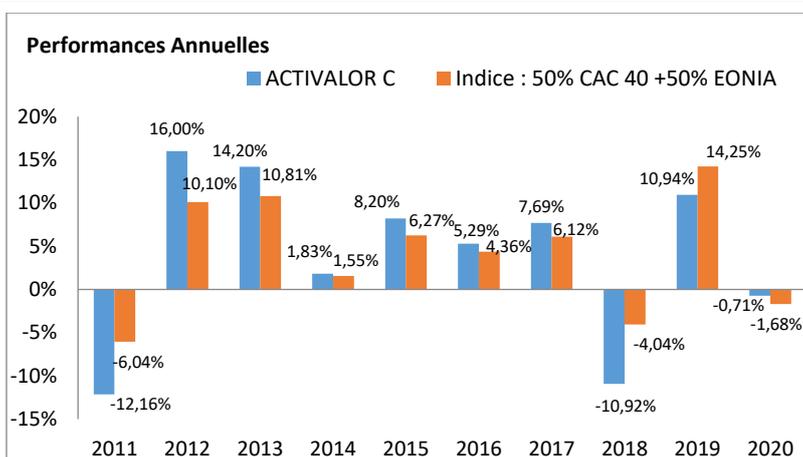
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au passage intitulé « frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr)

## PERFORMANCES PASSES



Performance Part D 2020 : -0,71%

Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances du fonds et celles de l'indicateur de référence sont calculées coupons nets réinvestis.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performances prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création du FIA** : 03 juillet 1998

**Date de création des parts C** : 03 juillet 1998

**Date de création des parts D** : 03 juillet 1998

**Devise de référence** : Euro

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : CACEIS Bank

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FIA sur simple demande écrite auprès de : CONSERVATEUR FINANCE 59, rue de la Faisanderie - 75781 PARIS Cedex 16 - Tél. : 01 53 65 72 31. [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr). Ces informations sont disponibles en français.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : Lieu de publication de la valeur liquidative : locaux de la société de gestion et du commercialisateur, site internet du commercialisateur : [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr), base GECO : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

**Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de CONSERVATEUR GESTION VALOR ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Les détails de la politique de rémunération est disponible à l'adresse [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr).

La société de gestion CONSERVATEUR GESTION VALOR est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/03/2020.